

Le Mans, le 21 septembre 2015

L'antenne Sarthe de la fédération des motards en colère continue sa mobilisation afin de prévenir des risques dus au sur-remplissage des réservoirs de carburant.

Cette journée de sensibilisation des usagers de la route s'inscrit dans la continuité de deux ans d'actions autour de ce sujet. Les conséquences d'un sur-remplissage d'un réservoir de carburant peuvent être fatales. Lorsque que du carburant se retrouve sur la voie publique, le conducteur du véhicule de 2 à 4 roues roulant dessus peut perdre le contrôle et percuter du mobilier urbain ou un autre usager de la route.

Nous incitons les usagers lors du remplissage de leur réservoir à s'arrêter lors du premier « clique » de la pompe.

La réglementation indique :

- Tout véhicule présentant des fuites d'hydrocarbures est susceptible d'être immobilisé jusqu'à réparation de celui-ci.
- Mise en danger de la vie d'autrui (article 223-1 du code pénal) passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000€ d'amende.
- Nuisance à la salubrité et à la sécurité publique (art R116-2.4 du code de la voirie routière) passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Cette journée de mobilisation aura lieu dans les départements du 28, 37, 49, 53, 61 et 72. Pour les sarthois, nous vous donnons rendez vous à la station, Leclerc du Mans à partir de 9h et à Château du Loir dès 14h.



L'équipe de la FFMC 72